

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 21 décembre 2010*

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Etaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mrs Thierry FAGARD, Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN.

Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, Maryvonne LAVAIRE.

**Etaient absents excusés avec pouvoir** : Mme Martine BONTEMPS (pouvoir à Mme Roselyne GOËNSE), Mme Thérèse DELHAYE (pouvoir à Mr Bernard VANDENBERGHE), Mr René LAVAIRE (pouvoir à Mme Maryvonne LAVAIRE)

**Absents** : Mr Gérald TACHENON.

**Secrétaire de séance** : Mr Thierry FAGARD

Le compte rendu du 28 Octobre 2010 appelle une observation en questions diverses de la part de Monsieur Jérôme GAUCHET, qui demande que la phrase au chapitre décision modificative concernant les fonts baptismaux soit modifiée comme suit : ... « (Ce qui représente un surplus du devis initial à 2 260.44€ T.T.C.) et non le double».

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point n° 12 et 13 – Attribution des marchés pour le 3<sup>ème</sup> commerce, et Avenants BRICAUST et LONGUELEC.

Accepté à l'unanimité.

L'intitulé de l'ordre du jour a été modifié de la façon suivante :

- Validation des travaux d'enfouissement et de raccordement des réseaux rues Petite Croix et de la Saune par Validation du projet des travaux d'enfouissement et de raccordement des réseaux rue Petite Croix et de la Saune

## **Validation du projet des travaux d'enfouissement et de raccordement des réseaux rues Petite Croix et de la Saune.**

Monsieur le Maire fait le point sur l'historique des travaux dont la programmation a commencé en 2007. Pour différentes raisons administratives ce dossier a été retardé. Par souci budgétaire, il est évident que nous ne pouvions pas prendre le coût total à notre charge.

Les dossiers ont été représentés auprès du conseil général et nous ont été favorables.

Monsieur le Maire présente le dossier et indique qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux car des contraintes de chutes de tension ont été mises en évidence dans ces deux rues ce qui engendrent des mécontentements de la part des riverains.

Ces travaux comprennent 2 tranches, l'une ferme et conditionnelle.

**Tranche ferme : Rue de la Petite Croix** : renforcement électrique et enfouissement des réseaux aériens existants : Basse tension, éclairage public et France Télécom sur 250ml environ.

**Tranche conditionnelle : rue de la Saune** : renforcement électrique basse tension sur 200 ml environ en souterrain, y compris éclairage public et France télécom et renforcement électrique basse tension sur 200 ml en aérien.

Le montant total de l'opération s'élève à **372 258.25€ H.T.**

Le montant des subventions obtenues par le conseil général : **115 440 €.**

Après un large débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet.

## **Approbation de l'étude avant-projet et budget prévisionnel.**

A reporter au prochain conseil car tous les renseignements ne sont pas fournis, entre autre :

- plans rue de la Saune
- Voir types de candélabres

### **Autorisation pour le lancement d'appel d'offres pour les travaux d'enfouissement et de raccordement des réseaux rues Petite Croix et de la Saune.**

A reporter au prochain conseil après présentation du projet.

### **Désignation du maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement et de raccordement des réseaux rues Petite Croix et de la Saune.**

Monsieur le Maire présente l'offre de prix du bureau d'études BECD pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux rue de la petite Croix et rue de la Saune.

Le montant de l'offre s'élève à 19 979.39 € H.T.

Un large débat s'instaure,

A l'issue du débat, Messieurs LEGRANVALET et DENEUVE souhaitent que les clauses ci-jointes soient respectées :

- Lui missionner la maîtrise d'œuvre et en contrepartie exiger qu'il termine les travaux de la rue de Liancourt
- Lui attribuer des pénalités de retard si le calendrier des travaux n'est pas respecté.

Il a été également précisé que Monsieur NOWINSKI, au cours de sa carrière professionnelle a travaillé dans le domaine de l'enfouissement de réseaux et par conséquent assurera le suivi de chantier.

Prévoir une réunion avec la commission de grands travaux avec Monsieur DOUCELLIN pour présenter son projet et de définir un planning.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'offre avec le Cabinet BECD représenté par Monsieur DOUCELLIN dont le pourcentage du montant des honoraires est de 6.82%.

### **Classement de voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions Mme LAVAIRE, Mr DELFOSSE, Mr LESSERTISSEUR, Mmes AUGUSTE et GOENSE)

Vu qu'aucun des propriétaires ne s'y oppose,

Demande le transfert dans le domaine public communal des voies privées ci-après désignées :

- **Impasse des Griffons** : cadastrée n° AD 330- 331- 333 -335 appartenant à Mr VIGREUX
- **Impasse de l'Eglise** : cadastrée n° AD 392- 414- 390- 388- 385- 405- 398- 404 -386 appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement de l'Eglise.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces contractuelles nécessaires pour mener à bien l'opération.

### **Classement de voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu qu'aucun des propriétaires ne s'y oppose,

Demande le transfert dans le domaine public communal des voies privées ci-après désignées :

- **Une portion de la rue Jean BEAU**, cadastrée AD 522 – 344 appartenant aux Consorts LAMBERT.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces contractuelles nécessaires pour mener à bien l'opération.

### **Autorisation de lancement d'appel d'offres à la concurrence pour désigner un prestataire pour la coordination sécurité et protection de la santé concernant les travaux du 3<sup>ème</sup> commerce.**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du 3<sup>ème</sup> commerce nécessitent la présence d'un prestataire pour effectuer les contrôles de sécurité et demande aux membres du conseil municipal de lancer un marché d'appel d'offres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour missionner un coordinateur sécurité et protection de la santé.

### **Décision Modificative – Remise gracieuse des pénalités de retard pour l'entreprise FROISSART.**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une délibération en date du 23/09/2010 avait été prise pour donner un avis favorable à la remise gracieuse totale des pénalités étant donné que le retard était dû aux intempéries pour l'opération « agrandissement du cimetière communal ». Il convient de faire une décision modificative pour traduire de façon comptable cette décision.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir chapitre 77 article 7711 – recettes 1120.68 €
- Crédits à ouvrir chapitre 67 article 6718 – dépenses 1120.68 €

### **Adhésion à Bois et Forêt – (coopérative forestière).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard VANDENBERGHE. Suite à l'abatage d'arbres illégal sur le terrain communal, Monsieur Bernard VANDENBERGHE explique qu'il a fait appel à Bois et Forêt pour estimer le préjudice.

Mr Jérôme GAUCHET Indique que le reboisement doit être inclus dans l'évaluation.

Il explique que BOIS et FORET est une coopérative forestière basée à Margny les Compiègne qui a pour mission de rechercher un acquéreur et organiser des ventes aux enchères.

Le produit de ces ventes revient à la commune sachant qu'ils prennent à leur charge la valeur de 6.50%.

Pour faire appel à leur service, il faut devenir coopérateur en adhérant à leur convention.

L'adhésion est pour une durée 3ans, renouvelable à compter de la date de signature.

Monsieur BACOT intervient en indiquant qu'une fois les arbres abattus, les têtes d'arbres restantes peuvent être attribuées ou vendues en bois de chauffage. Une offre sera faite en temps voulu.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité, (1 abstention, Mr DELFOSSE) autorise le maire à signer la convention.

Le produit de la vente des arbres sera affecté sur notre budget, section de fonctionnement, article 7022.

### **Autorisation d'acquisition d'un bien laissé sans Maitre.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard VANDENBERGHE qui indique que plusieurs terrains situés :

- Lieudit « les fosses Midi » cadastrés AD 140 appartenant aux Consorts LEDOUX

Les parcelles appartenant à Monsieur DELABIT Louis et GOURLAND Raymond répertoriées ainsi :

- Lieudit « les Montilles » cadastrés A 289 – A 328 –
- Lieudit « les Eraines » AC 241
- Lieudit « Catiau » –C 663

Laiissés à l'abandon faute d'héritier, peut faire l'objet d'un transfert de propriété au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches pour l'acquisition de ces parcelles.

### Modification du tableau du régime indemnitaire du personnel communal. Filière administrative.

Considérant les modifications de poste intervenues dans la filière administrative,  
Monsieur le Maire demande l'ajout du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1<sup>ere</sup> classe au tableau du régime indemnitaire actuellement en vigueur pour l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) et l'IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfectures).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve et vote** la modification du tableau du régime indemnitaire.

**Précise que l'IAT** est attribuée avec le montant de référence actuel de 476.10, coefficient multiplicateur 5

**Précise que l'IEMP** sera versée par moitié en juin et novembre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, montant annuel actuel de référence 1173.86€ coefficient multiplicateur de 1.50.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat unique d'insertion a finalement été reconduit pour une durée de 18 mois et en conséquence la délibération prise en date du 28/10/2010 concernant la création d'un contrat à durée déterminée devient caduque.

### Aménagement de commerces « le Clos Moreau » Avenant SARL Bricaut et Longuelec.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nowinski qui explique que les travaux :

- de nettoyage, de ravalement de la façade arrière ainsi que les ouvertures prévues au commerce (avenant n° 2)
- d'aménagements complémentaires de la cour (avenant n° 3)

Nécessitent la mise en place d'un avenant de la part de l'entreprise :

SARL Bricaut : Avenant n° 2 montant des travaux 2 950.83€ H.T.  
SARL Bricaut : Avenant n° 3 montant des travaux 7 694.83€ H.T.

- de branchements d'électricité :
  - a) branchements provisoires des commerces 1 et 2 en attente du raccordement électrique définitif (avenant n°1)
  - b) déplacement de la sirène située sur un poteau près du commerce 1 et sera mis en place sur le pignon de la Mairie (objet de l'avenant n° 2).

Nécessitent la mise en place d'un avenant de la part de l'entreprise :

SARL Longuelec : Avenant n° 1 montant des travaux 347,10 € H.T.  
SARL Longuelec : Avenant n° 2 montant des travaux 1 311.90 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les quatre avenants ainsi présentés.

### Marché appel d'offres – Travaux d'aménagement du 3<sup>ème</sup> commerce.

Suite à la réunion d'ouverture des plis en date du 16/12/2010, concernant les travaux d'aménagement du 3<sup>ème</sup> commerce, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI pour nous présenter le dossier d'analyse effectué par Monsieur MATIAS, Architecte, et Maître d'œuvre.

Onze entreprises ont répondu au marché qui comporte 6 lots.

Les entreprises qui présentent les propositions les plus avantageuses sont les suivantes :

Proposition des entreprises	Total H.T.	Option climatisation	LOTS
AXE COORDINATION	17 127.90€		<b>Lot1.</b> maçonnerie-terrassement, carrelage
AXE COORDINATION	3 117.60€		<b>Lot2.</b> charpente, couverture
AXE COORDINATION	23 046.37€		<b>Lot3.</b> Menuiserie, plâtrerie
B.T.E.C	7 647.76 €	4 579.37	<b>Lot4.</b> Electricité, chauffage
AXE COORDINATION	1 711.20€		<b>Lot5.</b> Plomberie

VB PEINTURE	3 720.89€		<b>Lot 6. Peinture</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>56 371.72€</b>	<b>60 951.09</b>	
TVA 19,6%	11 048.86€	11 946.41	
TOTAL T.T.C.	67 420.58€	<b>72 897.51€</b>	

Monsieur le Maire propose de retenir ces entreprises et demande l'autorisation de signer les ordres de service correspondants.

Le conseil municipal, à la majorité, (1 abstention Mme Roselyne GOENSE) autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de service et les documents y afférents.

### **Questions diverses**

Mme Roselyne GOENSE demande si le permis de construire pour la 1ère phase de travaux du pôle enfance a été accordé. Monsieur le Maire répond qu'il a été accepté. Elle demande si nous avons étudié l'organisation des travaux.

De plus, elle demande si l'agent communal, actuellement en CUI, employé normalement pour des travaux de maçonneries exécute ce type de travaux.

Monsieur NOWINSKI intervient et lui énumère des travaux qu'il a ou aura à effectuer :

- nettoyer et brosser la charpente de l'ancienne Mairie
- Isoler les planchers dans le commerce en face la Mairie
- Pose de carrelage ainsi que pose d'une hotte dans la cuisine de la petite salle polyvalente.
- Remplacement de la chambre froide à la salle des fêtes
- Salle du Parvis (travaux en attente de la réfection de fenêtres après avoir lancé le marché).

Il indique également que tous les travaux de maçonnerie ne peuvent pas être entrepris faute de budget.

Mme Martine AUGUSTE demande si un accord a été conclu avec la SICAE pour la facture de chauffage exorbitante dans les locaux du service technique. La facture est à ce jour non réglée.

Monsieur Yves LEGRANVALET demande de faire évaluer le loyer du local des pompiers.

Monsieur Raymond LELEU indique que les tombes des Anciens Combattants peuvent être entretenues et remises en état par une association présidée par Monsieur DUFOUR moyennant une participation de 200€ (l'association des anciens combattants verseront également une participation) sous réserve qu'il nous donne par écrit les formalités pour accéder à ces services.

Monsieur Bernard VANDENBERGHE informe que la procédure d'expropriation suit son cours pour la « Plaine des Eraines » et « les Rauloirs » sachant que pour chaque dossier un ou plusieurs propriétaires sont en désaccords.

Madame Martine AUGUSTE fait le point sur les colis restant en Mairie et demande aux conseillers de faire la distribution.

Monsieur Jérôme GAUCHET demande le devenir du projet de la crèche - Pour l'instant ce projet est en stand by !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quarante.

Le Maire.